Zeitschrift: Cahiers d'archéologie romande

Herausgeber: Bibliothèque Historique Vaudoise

Band: 99 (2004)

Artikel: Châteaux, donjons et grandes tours dans les Etats de Savoie (1230-1330) : un modèle: le château d'Yverdon : époques moderne et contemporaine: transformations, adaptations

Autor: Raemy, Daniel de / Pradervand, Brigitte / Grote, Michèle

Register: Glossaire

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-835797

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Glossaire

On explique dans ce glossaire tous les mots peu courants, en particulier ceux nécessaires à la description architecturale, ou à coloration régionale, que l'on ne trouve pas dans les dictionnaires de la langue usuels. On a renoncé à donner le sens des mots latins, allemands et de vieux français contenus dans nos citations de sources, qu'elles soient en note ou dans les annexes. Les lecteurs spécialisés pratiquant ce type de document connaissent les dictionnaires, glossaires et lexiques propres au domaine, notamment celui que Max Bruchet a publié dans son *Château de Ripaille* (BRUCHET 1907). Le sens particulier de certains mots, utilisés dans le contexte spécifique de notre étude, est explicité par l'interprétation qu'on en donne, soit en note, soit dans le texte principal. Dans l'index, ces mots sont signalés aux pages où le lecteur trouvera une interprétation ou des éclaircissements à leur sujet.

A

abside. Extrémité semi-circulaire du chœur.
absidiole. Petite abside.
accolade. Motif décoratif adoptant la forme d'une accolade ornant essentiellement les linteaux de porte ou de fenêtre.
adextrement. En architecture militaire, principe organisationnel d'une place forte visant à contraindre l'assaillant voulant la conquérir à progresser à découvert, sous le feu des éléments fortifiés défensifs, toujours placés sur sa droite, côté non protégé par le bouclier.
alette. Pan de mur diminuant latéralement l'ouverture d'une embrasure.
allège. Pan de mur léger fermant l'embrasure d'une fenêtre entre le sol et l'appui. L'allège est en effet plus mince que le mur dans lequel est percée l'embrasure.
amodiation. Forme de location. **Amodier**. Mettre en location.
anseille (< *scindulus, um*). Bardeau, grand tavillon d'env. 60 cm de longueur (2 pieds).
appareil. Ensemble de pierres taillées disposées de façon déterminée; suivant la dimension des blocs de pierre, on parle de grand, moyen ou petit appareil.
appentis. Toit à un seul versant dont le faîte s'appuie sur ou contre un mur.
arc brisé. Arc aigu formé de deux segments de cercle se coupant suivant un certain angle.
arc doubleau. Arc en nervure renforçant une voûte en fractionnant un berceau en plusieurs tronçons correspondant habituellement aux travées.
arc en plein cintre. Arc en demi-cercle.
arc en tiers-point. Il est formé à partir de deux arcs de cercle dont les centres sont placés sur la ligne horizontale reliant le sommet des deux supports à recouvrir par ledit arc, au tiers et aux deux tiers de celle-ci, et dont les rayons ont pour longueur les deux tiers de ladite horizontale.
arc formeret. Arc que forme l'intersection d'un mur avec une voûte. Cet arc est généralement encastré dans le mur et vise à le renforcer sous la ligne d'intersection avec la voûte. Cet arc épouse donc la forme de la voûte à l'endroit où elle pénètre dans le mur.
arc surbaissé. Ou arc segmentaire. Se voit sur les linteaux de porte ou de fenêtre formant un arc de cercle. Le centre du cercle est placé nettement en dessous de la ligne horizontale (corde) sur laquelle se placent les naissances du linteau, au sommet des piedroits ou des montants de la porte ou de la fenêtre.
arcade. Ouverture pratiquée sous un arc dans un mur.
arche. Coffre en vieux français.
archère. Fente verticale ouverte dans un mur pour le tir à l'arc et à l'arbalète. L'embrasure de l'archère peut être de plan simplement triangulaire dans l'épaisseur du mur, ou comporter une niche plus spacieuse, se différenciant de la fenêtre proprement dite par des alettes plus ou moins marquées. La niche permet d'élargir l'angle de surveillance et de tir; elle est un élément de confort pour le tireur. Elle est aussi qualifiée de chambre de tir.
arête (de poisson). Figure dessinée par certaines tailles, par certains appareils et formée de lignes, stries ou joints obliques, alternativement dirigés dans un sens et dans l'autre. Voir autre utilisation de ce mot dans *voûte d'arêtes*.
armarium. Excavation ménagée dans l'épaisseur d'un mur servant d'armoire ou de bibliothèque.
assise. Pierres ou briques de même hauteur juxtaposées et formant un rang horizontal.
assommoir. Ouverture pour le tir fichant, percée dans le couvrement du passage entre la porte et la herse ou dans un surplomb au-dessus et en avant de la porte.
aula. En général la plus grande salle du château, dévolue à l'exercice public du pouvoir seigneurial, fonctionnant comme salle de réception, de banquet, de justice, etc. Peut désigner tout le corps de logis dans lequel cette salle se trouve.

B

badigeon. Lait de chaux généralement additionné d'un colorant, que l'on applique sur un parement.
bailli, bailliage. Officier représentant le prince à la tête d'une circonscription administrative et judiciaire qualifiée de bailliage. Les actuels territoires de la Suisse Romande faisant partie autrefois des Etats de Savoie formaient les bailliages de Vaud et du Chablais. Ces bailliages étaient eux-mêmes subdivisés en châtellenies, sous-unité administrative dont le château était le centre, grosso modo de la taille d'un grand district actuel. À la période bernoise, les bailliages sont de taille plus réduite. Le bailliage d'Yverdon, l'un des plus vastes du domaine bernois, a regroupé dès 1536 les anciennes châtellenies savoyardes d'Yverdon, de Belmont, des Clées et de Sainte-Croix.
baie. Ouverture pratiquée dans un mur, généralement synonyme de fenêtre.
baie-créneau. Créneau défensif au sommet d'une courtine en forme de fenêtre, recouvert d'un linteau.
bandeau. Moulure horizontale, large et peu saillante, placée sur une surface verticale ou épousant la circonférence d'une colonne.
bandes lombardes. Bandes de faible saillie, verticales, qui sont généralement reliées en haut par de petites arcatures (voir *lésène*).
barbacane. Dans l'architecture médiévale, ouvrage extérieur placé devant une porte, généralement au-delà du fossé, pour défendre l'entrée. Dans le contexte régional, la barbacane peut se présenter sous la forme de lices développées et abriter certaines dépendances (Champvent).
basse cour. Dans un ensemble castral, la basse cour abrite les dépendances (écuries, granges, greniers, etc.). Elle-même protégée par une enceinte, elle peut jouer également le rôle d'une barbacane. On parle aussi de baile.
bastion. Dans la fortification classique et moderne, ouvrage bas et pentagonal faisant avant-corps sur une enceinte. Dans la fortification de terre, c'est un peu l'équivalent d'une tour de flanquement médiévale.
bâtière (toit en). Toit à deux versants.
beffroi (< *berfredus*). Tours en bois mobiles qui permettaient à l'assaillant de se mettre au niveau des parties hautes du château assiégé. **Tour-beffroi**. Il s'agit de tours où la fonction résidentielle est très limitée ou même pas prévue, dans un espace aux dimensions restreintes (en dessous de 4/4,5 m de côté ou de diamètre pour les tours circulaires). Voir pp. 151-152.
berceau. La plus simple des voûtes: c'est un arc de cercle prolongé en cylindre; le berceau peut aussi être généré par un arc brisé ou un arc en tiers-point.
Bergfried. Terme germanique désignant la grande tour, en général peu spacieuse et élancée. Voir p. 151.
blocage. Massif de matériaux jetés pêle-mêle entre les deux parements d'un mur. On parle également de fourrure.
Bollwerk. Barbacane en bois.
bossage. Saillie d'un élément sur le nu de la maçonnerie. Parement à **bossages**. **Bossage rustique**. Bossage dont le parement n'est qu'ébauché, c'est-à-dire non dressé (exemples, cf. fig. 99, 362).
boulevard. Terme générique désignant un ouvrage quelconque destiné à porter l'artillerie, ajouté en avant d'une fortification plus ancienne qui n'avait pas été prévue pour le tir du canon (exemples, cf. fig. 589, 754, 768).
bouteillerie/panaterie. Garde-manger, dépense qui se trouve non pas dans les celliers mais dans le niveau d'habitation, voisine de l'*aula* en tout cas, et directement accessible de cette dernière, mais pas forcément proche de la cuisine desservant l'*aula*.
braies. Enceinte basse qui enveloppe extérieurement une partie ou la totalité du château-fort (ou le mur de ville) dont elle défend le pied et dont elle est séparée par des lices.
bretèche. La bretèche défensive est une logette rectangulaire en surplomb, souvent au-dessus d'une porte ou accrochée au parapet du chemin de ronde des tours. Son sol est percé de trous pour le tir fichant ou pour permettre la chute de projectiles. La bretèche peut également abriter des latrines.

C

camera domini. Chambre du seigneur. Regroupe généralement dans un château une ou plusieurs pièces formant les appartements privés du seigneur. Dans nos édifices, il s'agit souvent d'un seul espace défini par des murs maçonnés mais pouvant encore être subdivisé par des cloisons ou des tentures.

campanile. Clocher.

capitulaire (salle). Salle servant à l'assemblée d'un chapitre (de chanoines, de moines, de religieux, etc.).

carron. Carreau en terre cuite.

cartulaire. Recueil de chartes contenant la transcription des titres de propriété et privilèges temporels d'une église ou d'un monastère.

castrum. 1. Camp fortifié romain, entouré d'une enceinte maçonnée flanquée de tours semi-circulaires (*castra*). 2. Au Moyen Âge, qualifie non seulement le château seigneurial mais également le bourg qui lui est associé.

cavet. Moulure en creux dont le profil dessine un quart ou un segment de cercle.

cense. Redevance due au seigneur par un sujet pour les biens qui lui ont été concédés.

chaîne. Renforcement vertical qui fait sur le parement d'un mur une saillie faible ou nulle et qui est composé d'un appareil plus résistant que les maçonneries voisines, de façon à les maintenir; lorsque la chaîne se trouve à la jonction de deux murs, on parle alors de chaîne d'angle. À ne pas confondre avec chaînage.

chanfrein. Mouluration en forme de simple biseau à 45°.

chanoine. Dignitaire ecclésiastique dont la fonction principale est la célébration de l'office divin au chœur d'une cathédrale. Les chanoines sont réunis en chapitre autour de l'évêque; ils lui servent de conseillers et célèbrent avec lui les offices.

chantepleure. Ouverture pratiquée dans le bas d'un garde-corps, d'un parapet pour permettre l'évacuation des eaux de pluie qui pourraient être retenues par ce garde-corps ou ce parapet. La chantepleure peut être prolongée par une gargouille (voir Grandson où les eaux pluviales des toitures étaient évacuées en passant par le chemin de ronde).

chapiteau. Pierre portant souvent un ensemble de moulures et d'ornements, qui coiffe ou couronne le fût d'une colonne, d'un pilastre, d'un pilier.

chapitre. A) Assemblée de religieux, de chanoines réunis pour délibérer de leurs affaires. B) La communauté des chanoines.

charmur. Mur en général bas et épais servant de soutènement, de digue, de fondation, pouvant soutenir tant une façade de bâtiment qu'une structure défensive.

charpente. Au moyen du dessin ci-dessous représentant une ferme de la charpente du corps de logis ouest du château d'Yverdon, nous donnons la dénomination des pièces principales formant ici une charpente à chevrons-portant-ferme. 1. entrait ou tirant. 2. chevron. Les lattes auxquelles sont accrochées les tuiles ou les bardeaux, non dessinées ici, sont clouées sur les chevrons. 3. faux-entraits. 4. panne faîtière. 5. jambette. 6. poteau. 7. aissellier. 8. poinçon. 9. coyau. Pour la charpente des tours circulaires et la désignation des pièces de bois qui la composent, cf. fig. 594.2, p. 362.

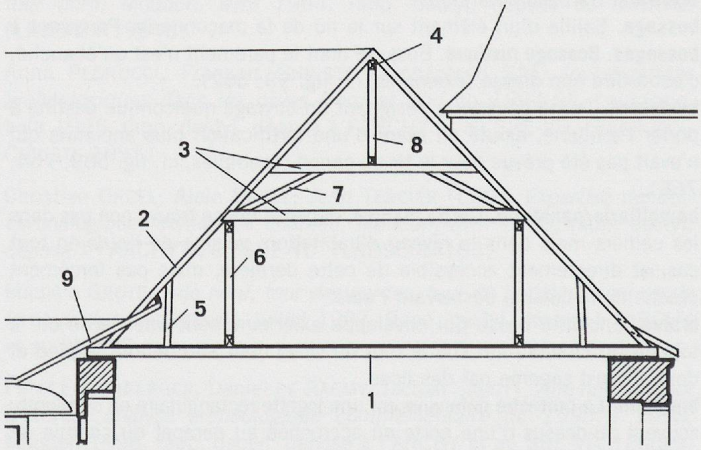

châtelain. Fonctionnaire nommé par le comte de Savoie, révocable, souvent issu de la petite noblesse, locale ou importée, pour administrer une circonscription militaire, administrative et juridique appelée châtellenie, souvent depuis un château. Plusieurs châtellenies forment un bailliage. Ainsi l'actuel canton de Vaud était-il compris dans deux bailliages, celui de Vaud, avec Moudon comme siège du bailli, et celui du Chablais, recoupant encore le Bas-Valais et la rive sud du Léman, avec Chillon pour siège.

chaudanne. Plaque de cheminée en fonte. Il peut s'agir aussi d'une mince dalle de pierre. La chaudanne est encastrée dans le contrecoeur de la cheminée; à l'arrière, elle forme le fond d'une niche murale donnant dans la pièce voisine qui bénéficie ainsi d'une source de chaleur.

chauffe-panse. Petite cheminée basse dans laquelle on ne peut se tenir mais chauffant jusqu'à la hauteur de la panse!

chaussée. Dans le contexte régional, yverdonnois en particulier: digue portant route ou route sur digue.

chemin couvert. Sorte de chemin de ronde établi à ciel ouvert sur le mur de contrescarpe du fossé, qui entoure complètement le corps de place et les ouvrages extérieurs tels que demi-lune, tenaille, ouvrage à corne, bastion avancé, etc. à l'abri d'un parapet formé par le glacis.

chemise. Enceinte basse enveloppant à faible distance une tour, formant son socle avec le terrain qu'elle contient. La grande tour du château de Lucens est protégée par une imposante chemise (cf. fig. XV-826.2).

chevet. Extrémité extérieure de l'église du côté du maître-autel. Chevet plat: sur plan quadrangulaire.

claveau. Pierre taillée en forme de coin qui entre dans la composition d'un arc ou d'une voûte.

clavin (< *clavinus*). Cheville en bois servant à fixer les bardeaux. D'après la comptabilité savoyarde, à chaque bardeau correspond une cheville de fixation.

client. Homme de troupe à pieds, issu des châtellenies savoyardes, et rémunéré pour ses services au-delà de ce qu'il doit dans le cadre des franchises.

collégiale. Eglise desservie par un chapitre de chanoines, mais privée de siège épiscopal.

colonne. Support de forme cylindrique, qui comprend trois parties: la base qui lui sert de pied, le fût ou partie centrale, et le chapiteau qui couronne le fût. **Colonne engagée**: faisant corps avec un mur.

commander. Un ouvrage commande un autre quand il le domine de façon à le surveiller, le défendre et au besoin le battre. Les ouvrages doivent se commander les uns les autres de l'intérieur vers l'extérieur.

compagnies (grandes). Bandes de soldats incontrôlés qui ont écumé l'est de la France surtout, pendant la guerre de Cent Ans. Ils ont commis plusieurs incursions en terres savoyardes durant la seconde moitié du XIVe siècle et au début du suivant.

congé. Profil à l'extrémité d'une moulure, et, par extension, motif marquant la terminaison du tracé d'une moulure.

console. Support en maçonnerie, formé de deux, trois assises ou plus, de pierre, destiné à recevoir un support horizontal, un manteau de cheminée, une bretèche, une échauguette, un hourd en bois ou un parapet maçonné saillant formant dans ce cas avec elle un *mâchicoulis*.

contre-cœur. Paroi de fond du foyer.

contrefort. Organe d'épaulement et de raidissement formé par un massif de maçonnerie en saillie sur le mur ou le support qu'il épaule. Les sources régionales écrites anciennes qualifient souvent le contrefort d'**ogive**.

contrescarpe. La contrescarpe est la paroi extérieure d'un fossé, alors que l'escarpe est sa paroi intérieure, pouvant se confondre avec la courtine même du château ou avec les braies.

corbeau. Pierre, pièce de bois ou de métal, de section verticale carrée ou rectangulaire, partiellement engagée dans un mur et portant une charge par sa partie saillante.

corbeille. Corps de certains chapiteaux formé par un tronc de cône ou de pyramide renversée.

cordon. Moulure ou groupe de moulures qui court horizontalement sur un mur (voir aussi *larmier*).

coulisseau. Petite coulisse dans laquelle se glisse une forte pièce de bois permettant le verrouillage d'un vantail de porte ou de fenêtre.

coupole. Voûte hémisphérique ou d'une forme se rapprochant plus ou moins de la demi-sphère et dont l'extérieur porte le nom de dôme.

couronnement. Au sens strict, le couronnement ne qualifie qu'une ornementation sommitale. On utilise ce terme de façon plus large pour désigner la partie qui termine un édifice.

coursière. Passage étroit pris dans l'épaisseur d'un mur. La coursière est dite béante lorsqu'elle est formée par un retrait du mur ou portée sur un petit encorbellement. Le chemin de ronde peut être considéré comme une coursière béante. Pour simplifier, nous avons utilisé le mot coursière

comme synonyme de chemin de ronde.
courtine. En architecture militaire, désigne le mur d'enceinte d'un château-fort situé entre deux tours de flanquement et commandé par elles.
coussiège. Banc ménagé dans l'embrasure d'une fenêtre.
coussinet. Dans une baie ou une porte, organe en surplomb au-dessus du piedroit, portant un linteau et réduisant la portée de ce dernier (les baies-créneaux du château d'Yverdon sont toutes à linteau sur coussinets).
couvrement. Organe ou ouvrage limitant par le haut un entrecolonnement, une baie, une pièce, un vaisseau, etc., à ne pas confondre avec la couverture, qui, parfois, peut faire office de couvrement.
croisée (du transept). Partie centrale du transept (parfois surmontée d'une coupole ou d'une tour lanterne), à l'intersection de celui-ci avec la nef principale.
croisée. Fenêtre à croisée: fenêtre divisée en croix par un meneau ou un montant et un croisillon.
croisillon. Dans une fenêtre, le croisillon est une traverse formant une croix avec un meneau.
croupe. Versant terminant une toiture en bâtière, à la place d'un pignon.
cul-de-lampe. Organe en surplomb portant une charge, en forme de cône, de pyramide inversée ou en quart de sphère.

D

délardement. Abattement oblique d'une arête, par une moulure rectiligne ou concave.
délit. La pierre en délit est posée de manière que ses lits de carrière soient verticaux. Cela la rend moins résistante à l'usure et aux intempéries.
denticule. Motif ornemental. Juxtaposition de petites découpures rectangulaires entaillées dans une frise, une corniche, un bandeau (cf. fig. 289).
donjon. Les textes médiévaux désignent par ce terme l'ensemble du château-fort abritant la résidence seigneuriale. Ainsi, le «carré savoyard» d'Yverdon avec ses quatre tours est-il qualifié de donjon. Au sens moderne, surtout depuis le XIXe siècle, il ne désigne plus que la plus forte tour de cet ensemble, que les textes anciens appellent simplement «grande tour» et que nous qualifions aujourd'hui de «tour maîtresse». Dans cette étude, nous restons fidèles aux textes anciens se rapportant à notre corpus en continuant à qualifier la tour maîtresse de «grande tour» (cf. pp. 87-90).
dosseret. Le dosseret est une sorte de pilastre, sans base ni chapiteau, sur lequel est appliqué une colonne ou un pilastre.
doubleau. Voir *arc*.

E

ébrasement. Disposition convergente des côtés d'une embrasure.
échauguette. Petit ouvrage en surplomb, défensif souvent, contenant une petite pièce. L'échauguette se distingue de la bretèche par le fait que, contrairement à cette dernière, son sol n'est pas percé pour le tir plongeant ou pour l'usage des latrines. L'échauguette ne comporte qu'un niveau, à la différence de la tourelle qui en compte au moins deux.
échelade. Assaut donné à l'aide d'échelles.
échiffe. Hourd non continu en forme de bretèche ou d'échauguette.
élévation. Face verticale ou ensemble des faces verticales d'un bâtiment ou d'un corps de bâtiment.
embrasure. Espace ménagé dans l'épaisseur d'une construction par le percement d'une baie. Les embrasures ont souvent un dessin différent de celui de l'ouverture proprement dite.
emmarchement. Disposition et ensemble des marches d'un escalier.
en plein cintre. Voir *arc*.
enceinte. Clôture continue enveloppant une place ou une partie de place pour sa défense. L'enceinte peut être en bois, en maçonnerie (on parle de mur) ou en terre (soit un rempart).
encorbellement. Construction en saillie ou surplomb porté par une suite de supports (corbeaux, consoles, etc.).
enduit. Revêtement en plâtre, en mortier, en ciment, en stuc, que l'on étend en couches minces.
engagé. Voir *pilier*.
enrayure. Ensemble des pièces assemblées en un plan horizontal dans les toits (flèche, dôme, etc.), ou dans les parties d'un toit (croupe, etc.), où les fermes ne sont pas parallèles. Il peut y avoir plusieurs enrayures l'une en dessous de l'autre; elles se comptent de bas en haut. Pour la dénomination des bois composant une enrayure de charpente de tour circulaire, cf. fig. 594.2, p. 362.
entablement. Assise sommitale d'un mur, souvent soignée, formant souvent corniche et recevant les charpentes.
éperon barré. Avancée en pointe d'une hauteur naturelle ayant reçu un ouvrage fortifié, dont la voie d'accès depuis l'arrière est coupée par un ou plusieurs fossés, en général artificiels, précédant une enceinte.
esplanade. Espace dégagé, souvent nivelé artificiellement, à l'avant de l'appareil défensif d'un ensemble fortifié.
estacade. Barrage en milieu aquatique fait par un assemblage de pieux, de pilotis, radeaux, chaînes.
évêque. Dignitaire de l'ordre le plus élevé de la prêtrise chrétienne, qui dans l'Eglise catholique est chargé de la conduite d'un diocèse (pouvoir spirituel). *Prince-évêque*. L'évêque peut être également seigneur sur ses terres, qu'il ne faut pas confondre avec le diocèse, et y exercer son autorité civile et judiciaire.
extrados. Surface courbe convexe d'un arc ou d'une voûte: c'est la face supérieure.

F

fausse-braie. Sorte de braie remparée: l'espace entre le corps de place (le «donjon») et l'enceinte basse extérieure est rempli de terre. La fausse-braie est l'ensemble du terre-plein ainsi constitué et du mur de soutènement.
feu. Désigne un groupement familial vivant autour d'un seul foyer. Dans nos régions, un feu comptait en moyenne de 4 à 6 personnes.
feuillure. Sorte d'embrasure peu profonde dans laquelle se place un volet, un contrevent, un vantail, un volet de siège, de telle sorte que celui-ci ne soit pas saillant par rapport au nu de la façade ou de la paroi (cf. fig. 54).
fichant. Qualifie le tir vertical, et par extension, de haut en bas (plongeant).
fiche (< *fichia*). Palissade de pieux plantés jointivement.
fief. Terre ou droit concédé à un vassal, à charge de fidélité et de service, en particulier de service armé.
flanquement. Le tir de flanquement est un tir sensiblement parallèle à la ligne des fortifications. Un ouvrage est flanqué lorsqu'il est battu par le tir de flanquement des ouvrages voisins. L'architecture militaire du XIIIe siècle tend vers le flanquement systématique, à savoir que chaque courtine d'un château soit flanquée par une tour.
formeret. Voir *arc*.
franchises. Avantages fiscaux et relative autonomie politique concédés par un seigneur à une communauté urbaine afin d'en favoriser le développement.
front. Face verticale d'un linteau, d'une plate-bande ou d'un arc, plus particulièrement celle qui est parement.
fût. Partie principale de la colonne comprise entre la base et le chapiteau.

G

gaine. Couloir défensif courant dans l'épaisseur d'une courtine, percée d'archères tournées parfois autant à l'intérieur du château sur la cour centrale, qu'à l'extérieur (exemple, cf. fig. 435).
galandage. Mur léger non porteur, employé souvent pour des séparations de pièces.
galerie. Lieu de passage couvert, beaucoup plus long que large, ménagé à l'extérieur ou à l'intérieur d'un édifice, ouvert d'un côté.
galerie-haute. La galerie-haute est une galerie à l'étage.
garde-corps. Parapet établi pour empêcher de tomber d'un lieu élevé.
gargouille. Conduit d'évacuation des eaux percé dans une corniche. La gargouille saillante est un tuyau ou demi-tuyau saillant, généralement en forme de figure fantastique dont la gueule crache les eaux à distance du mur.
glacis. Nous avons utilisé ce terme (avec talus comme synonyme) pour qualifier l'enveloppement maçonné de l'escarpement rocheux du château de Chillon, à la base de ses courtines. Il désigne aussi le fruit des courtines d'un château ou d'une enceinte de ville dans leur partie basse, moins pour permettre aux projectiles lâchés des hourds de faire ricochet que simplement renforcer encore l'épaisseur des maçonneries et rendre la sape plus difficile. Au sens strict, le glacis est utilisé en architecture militaire de l'époque moderne pour qualifier un plan au contraire faiblement incliné (inférieur à 30°), qui raccorde la crête d'un chemin couvert d'une enceinte de sûreté avec le niveau naturel du terrain qui s'étend alentour (cf. fig. 721).
gorge. Moulure creuse de section curviligne.

gouttereau/goutterot (mur). Mur extérieur sous les gouttières ou les chénaux d'un versant de toit.
grain d'orge. Moulure creuse de section triangulaire (anglet).
grotesques. Figures fantasques, caricaturales.
guette. Tourelle construite au sommet de la plus haute tour et destinée à recevoir le guetteur. Voir pp. 130-131.

H
hagioscope. L'hagioscope est une trouée ménagée dans le mur ou dans un support et permettant de voir, de l'oratoire, le maître-autel.
hourd. Coursière en bois formant surplomb en couronnement d'une courtine, d'une tour, de l'ensemble d'une enceinte, pour battre le pied de la muraille en tir fichant par des ouvertures ménagées dans son sol.

I
intrados. Face inférieure curviligne de l'arc et de la voûte.

J
joint. Espace entre deux éléments en général rempli de mortier, de plâtre ou par des plaques de plomb. Le mot désigne également la couche de matériau remplissant cet espace. **Jointoyer**: remplir les joints de mortier.

K
keep-gate-house. Littéralement «tour-porte maîtresse avec maison d'habitation», ou porte-«donjon». Particularité constructive caractérisant nombre de forteresses en Pays de Galles. L'entrée du château est flanquée de deux tours et reçoit à l'arrière un corps de logis.

L
lambris. Revêtement de bois, extérieur ou intérieur. À l'intérieur on distingue entre les lambris de couvrement, contre les plafonds, et les lambris de revêtement, qui sont appliqués contre les murs. Si le mur est recouvert de bas en haut, on parle aussi de lambris de hauteur.
lambrissé. Revêtu d'un lambris de bois: voûte, plafond lambrissé.
lancette. Baie étroite et allongée sommée d'un arc en général brisé.
lanternon. Petite construction de plan centré en forme de lanterne, percée de fenêtres et placée au faîte d'un toit.
lardier (< *larderius*). Salle fraîche (basse) à entreposer les viandes salées.
larmier. Membre d'architecture en saillie et mouluré de façon à rejeter en avant du parement les eaux ruisselantes.
lause (lauze, lave). Plaques schisteuses ou de calcaire servant notamment à recouvrir les toits.
lésène. Organe de raidissement, de renforcement: les lésènes sont des jambes saillantes en répétition sur un mur, généralement à l'extérieur, réunies à leur sommet par une frise d'arceaux. La lésène se distingue du pilastre par ce couronnement.
libre. Voir *pilier*.
lice. Dans l'architecture médiévale, espace compris entre deux enceintes ou entre une enceinte et un fossé. Dans la plupart des châteaux-forts, les lices sont comprises entre les courtines du château-donjon abritant la résidence seigneuriale, et la braie, mur d'enceinte bas qui protège ces lices et les sépare du fossé.
linteau. Pièce de pierre, de bois ou de fer posée horizontalement d'un jambage (ou d'un piedroit) à l'autre, au-dessus d'une baie qu'elle couvre.
listel. Petite moulure plate et rectangulaire qui couronne ou accompagne une plus grande.
loggia. Pièce à l'étage, ouverte sur l'extérieur: ses baies n'ont pas de menuiserie.
lucarne. Ouvrage construit sur un toit et permettant d'éclairer le comble par une ou plusieurs fenêtres, c'est-à-dire des baies placées dans un plan vertical et leur encadrement. L'appui de la lucarne à **fenêtre pendante** est au-dessous de la corniche sommant la façade.

M
mâchicoulis. Coursière en pierre ayant les mêmes formes, les mêmes emplacements et les mêmes fonctions que le *hourd* (voir ce mot).
massif occidental. Ensemble des dispositions structurelles d'une église de plan allongé à l'extrémité opposée à celle du chœur.
meneau. Montant étroit en pierre divisant verticalement une fenêtre.
merlon. Partie pleine entre deux créneaux, quelquefois percée d'une archère ou d'une fente de guet. Il est bifide lorsqu'il a l'apparence d'une fourche.
meurtrière. Baie ouverte dans un mur pour le tir. L'archère est une meurtrière pour le tir à l'arc ou à l'arbalète. Dans la présente étude, nous avons qualifié de meurtrière toute fenêtre de tir adaptée aux armes à feu.
mitre. Haute coiffure triangulaire de cérémonie portée par les prélats et, notamment, par les évêques. Par association, arc, voûte, toiture évoquant la forme d'une mitre.
modénature. Effet obtenu par le choix tant des profils que des proportions de la mouluration. La modénature est dite accentuée quand les profils créent de grands contrastes de saillies et de retraits; elle est dite atténuée dans le cas contraire.
modillon. Petit support de forme quelconque placé sous une corniche: le modillon n'est qu'un élément de modénature et non de structure comme le corbeau.
molasse. Grès tendre de couleur bleu vert très abondant sur le plateau suisse
monastère. Ensemble des bâtiments où habitent et vivent les communautés de moines.
motte. Hauteur, tertre naturel ou artificiel ayant reçu un aménagement fortifié.

N
narthex. Vestibule d'entrée d'une église.
nervure. Moulure saillante sur la face antérieure (intrados) d'une voûte; la plupart des nervures sont des arcs ou des demi-arcs; elles transmettent le poids du couvrement sur les piliers dans le cas de la voûte d'ogives.
niche. Voir *archère*.
noue. Qualifie l'arête rentrante formée par la rencontre des versants de deux toits. Peut également former un pan de toiture établissant la jonction entre deux toits (cf. fig. 271).

O
oculus. Petite ouverture ou lucarne ronde ou ovale faite pour donner du jour et de l'air.
ogive. Dans le contexte régional ancien: contrefort.
oratoire. Petite pièce généralement réservée à l'usage d'une personne ou d'un petit nombre de personnes et ouverte de façon que l'on puisse voir le maître-autel.
ordonnance. Disposition d'ensemble d'un édifice, en plan comme en élévation, et plus particulièrement mise en place des colonnes selon leur ordre, leur nombre, les espacements voulus, etc.
ordre architectural. L'antiquité grecque a connu trois ordres d'architecture: l'ordre dorique, l'ordre ionique et l'ordre corinthien. Les Romains y ont ajouté les ordres toscan et composite. Leurs caractéristiques se dégagent surtout dans l'aspect et les dispositions de la colonne, du chapiteau et de l'entablement qui couronne les deux premiers.

P
palatium. Château-palais. Désigne aussi l'*aula* d'un château.
pan-de-bois. Ensemble des pièces de charpente assemblées dans un même plan. Plus particulièrement, mur en charpente avec un remplissage en brique, en maçonnerie, en torchis, etc., appelé **hourdis**.
panaterie (paneterie). Voir bouteillerie. Il s'agit du même local.
parapet. Le parapet protège le chemin de ronde de la vue et du tir de l'ennemi. Il est souvent doté de créneaux. Il se trouve au sommet d'une enceinte, d'une tour, d'un rempart ou d'un chemin couvert.
parement. En général, surface visible d'une construction en pierre, en terre ou en brique. Le parement d'un mur est sa surface extérieure revêtue de pierres de tailles bien dressées et unies, et mises en lignes.
passage. Galerie couverte ou corridor servant à joindre deux corps de bâtiment (ou deux pièces) éloignés l'un de l'autre.
piedroit. Montant portant le couvrement de la baie.
pignon à redents. Pignon découvert dont les rampants sont remplacés par une volée de gradins.
pilastre. Membre vertical formé par une faible saillie rectangulaire d'un mur et ayant, par sa composition et sa fonction plastique, les caractéristiques des supports. Il est généralement muni d'une base et d'un chapiteau.
pile. Pilier particulièrement massif.
pilier. Ayant même objet que la colonne ronde, c'est-à-dire d'être un support vertical, il s'en distingue par sa section qui est généralement carrée, et par une plus grande puissance. **Pilier engagé**: faisant corps

avec un mur. **Pilier libre**: isolé.
piscine liturgique. Ou lavabo. Petite cuve aménagée en général dans une niche dans l'épaisseur du mur avec écoulement en puits perdu, où l'on verse les eaux de purification ayant servi au célébrant ainsi que les résidus des objets bénis après qu'ils ont été réduits en cendres.
plain-château < *planum castrum*. Se trouve surtout dans les châteaux en site de montagne ou régis par le principe de l'adextrement (châteaux réguliers organiques) et se caractérise comme une zone intermédiaire entre le «donjon» ou réduit seigneurial, la partie la plus fortifiée servant de dernier refuge, et la basse-cour abritant les dépendances. Le plain-château, plus spacieux que le «donjon», abrite la résidence seigneuriale en temps de paix (bel exemple au château de Lucens).
poissine. Vivier à poissons.
poliorcétique. Art et technique du siège des villes. Par extension, technique du siège de toute place fortifiée.
pommeau. Elément sphérique. Sur un toit par exemple, boule recouverte de plaques de fer blanc ou de plomb couronnant un épi de faîtage, pouvant être encore surmontée d'une croix, d'une girouette, etc.
porche. A) Construction élevée devant le portail d'une église. B) Simple auvent de bois, ou monument de pierre, qui sert à protéger fidèles et sculptures contre les intempéries.
portail. Composition monumentale à une ou plusieurs portes.
portique. Galerie ouverte au rez-de-chaussée.
potager. Le potager est un massif en maçonnerie à hauteur d'appui, sorte de fourneau rudimentaire présentant plusieurs petits foyers où l'on dépose des braises.
poype (< *popia*). Voir motte.

Q

quadrilobé. Orné de quatre lobes (oculus quadrilobé), soit quatre arcs de cercle égaux, tangents ou sécants.
quart-de-rond. Moulure décorative ou organe structurel saillant dont le profil dessine un quart de cylindre.

R

radier. Plateforme charpentée ou en maçonnerie sur laquelle, en sol mouvant, sont assises les fondations.
rampant. Se dit d'un élément d'élévation construit selon une ligne qui n'est ni horizontale, ni verticale.
rasteaulx. Poutres de bois fixées horizontalement dans un mur et hérissées de pointes de fer ou d'épineux pour empêcher l'échelade.
reconnaissance (extente, terrier). Registre dans lequel est inscrite la déclaration de la reconnaissance des biens tenus par leurs tenanciers en faveur des seigneurs-propriétaires afin de déterminer les diverses redevances dues à ces derniers.
réduit seigneurial. Dans un château, ensemble résidentiel du seigneur, comprenant la tour maîtresse, servant de refuge en cas de guerre. Peut être assimilé au «donjon».
refend. Mur porteur formant une division intérieure. Le mur de refend peut monter jusqu'au comble et se terminer par un pignon.
rejointoyer. Refaire les joints. **Rejointoiement**: l'opération et son résultat.
rempart. Enceinte formée par une levée de terre dont la poussée est souvent retenue par des bois ou par un mur de soutènement. Ne pas utiliser le mot rempart pour désigner une quelconque enceinte fortifiée. Remparer un mur, c'est le renforcer intérieurement par une levée de terre.
remplage. Ensemble de pierre subdivisant une baie (le meneau fait partie du remplage).
ressat (< *receptum*). Bourg-refuge. Zone habitée, mieux protégée et défendue que le simple bourg, dans la proximité immédiate d'un château, synonyme de bourg de château.
ressaut. Tout membre ou partie de membre qui fait saillie sur la ligne générale d'une maçonnerie (par exemple, cf. fig. 293).
ressort. Définit un territoire lié à un site fortifié. La population de ce territoire jouit du privilège de pouvoir s'y réfugier en temps de guerre mais est chargée de l'entretenir en contrepartie.
retable. Partie postérieure et décorée d'un autel, qui surmonte verticalement la table; il est souvent posé sur une prédelle.
retrait (ou **retraite**). Diminution de l'épaisseur d'un mur ménageant une mince bande horizontale sur laquelle peut reposer un plancher. Si cette bande est plus large, elle peut servir à la circulation, pour un chemin de ronde par exemple.
retrait (chambre de, *retray*, *retrex*, < *retractus*). Pièce-sas pouvant servir de cabinet de toilette entre une chambre où l'on vit et les latrines. La *camera domini* dispose souvent d'un retrait, qui peut être l'espace d'une tour de flanquement si les latrines sont aménagées dans cette dernière. D'une manière plus générale, chambre de service à l'arrière d'une pièce principale.
rive. Solive, poutre de rive. Solive bordant l'un des côtés d'une subdivision horizontale, plaquée contre le mur ou comprise dans celui-ci quand il est en pan-de-bois.

S

saillant. Qui se détache en avant d'une surface, d'un fond; qui s'avance, qui sort en dehors.
semi-circulaire. Qui décrit la moitié d'une circonférence. Par simplification, s'agissant des tours secondaires, on désignera par ce terme tout plan non complètement circulaire, en particulier, les tours au trois-quarts circulaires.
serna. Bassin de régulation servant de vivier, attesté à Evian, à La Côte-Saint-André, à Chillon, soit le grand fossé inondable séparant le château de la terre ferme, et non loin de là, à Noville près de Villeneuve. À Châtel-Saint-Denis, un tel vivier existe mais il est naturel, fermé simplement par une digue. Il est qualifié d'étang (*stannum*).
solin. Couvre-joint à la jonction d'un versant de toiture et du mur contre lequel ce versant s'appuie.
solivage. Terme régional désignant une subdivision horizontale formée d'un plancher soutenu par des solives. Dans de nombreux châteaux étudiés dans notre corpus nous trouvons le système du **double solivage** entre deux étages (voir p. 374). L'inférieur, servant de plafond, reçoit une couche de terre coupe-feu sur un premier plancher, le supérieur (60-80 cm au-dessus) forme le sol proprement dit de la pièce supérieure, doté d'un plancher ou de carreaux de terre cuite.
solive. Les solives sont les pièces horizontales d'un plancher posées à distances régulières les unes des autres, sur lesquelles on établit l'aire du parquet, du carrelage, etc.
stalle. Siège réservé aux membres du clergé régulier (moines). Généralement de bois, à dossier élevé, les stalles garnissent les deux côtés du chœur liturgique d'une église conventuelle, cathédrale ou abbatiale.
stéréotomie. Art de tracer les formes à donner aux pierres (et aux briques) en vue de leur assemblage.
stupha. Pièce chauffée, disposant généralement d'un fourneau en terre cuite. Le mot est une latinisation tardive de *Stuben*.
surbaissé. Dont la hauteur est plus faible que celle du plein cintre.
surhaussé. Dont la hauteur est plus grande que celle du plein cintre.
suturnus. Cellier, cave, pièce basse servant à entreposer les denrées devant être conservées au frais et le vin. Une mauvaise lecture de ce mot dans les sources anciennes a parfois contribué à entretenir le mythe des souterrains.
suzerain. Seigneur qui concède un fief et accorde sa protection à un vassal, à charge de fidélité et de services.

T

tabernacle. Sorte de petite armoire placée au milieu, en arrière d'un autel, renfermant le pain et le vin consacrés.
tablette. Elément limitant une baie par le bas.
tailloir. Couronnement du corps de certains chapiteaux, formé par une assise ou ayant sensiblement la hauteur d'une assise.
talus. Voir *glacis*.
tavillon. Bardeau ou petite anceille (*scindulus, um*).
tore. Moulure saillante et assez épaisse dont le profil dessine un demi-cercle.
tornafol. Dans le contexte yverdonnois, il s'agit de grands portails charpentés à claire-voie ouvrant les estacades placés sur les cours des Thièles.
tornavent. Tambour de porte. Le tambour de porte est un édicule fermé, en général en menuiserie, construit derrière une porte pour protéger des courants d'air. Dans le cas du château d'Yverdon, ce tambour n'a pas été construit à l'intérieur mais à l'extérieur, devant protéger les escaliers venant des celliers dans l'angle de la cour.
tourelle (< *tornella*). Tour peu ample en plan. Elle se développe sur plusieurs étages ou même sur toute la hauteur du bâtiment dont elle fait partie. Dans notre corpus, il s'agit essentiellement de tours complètement circulaires à deux étages posés sur l'angle des courtines (les échauguettes ne comportent qu'un étage). Le terme *tornella* peut désigner des tours semi-circulaires complètes allant jusqu'au sol comme à Romont ou à Evian (cf. fig. 296); celles-ci étaient de faibles dimen-

sions, d'autant que les tours secondaires d'Yverdon, de Morges, et même de Grandson ne reçoivent jamais cette appellation.
travée. Espace compris entre deux arcs doubleaux ou supports nettement définis.
traverse. Elément horizontal d'un remplage de fenêtre.
trémie. Espace réservé dans un plancher pour placer une cheminée ou, par extension, pour donner passage à un conduit de cheminée, à un escalier, etc. La pièce de bois qui reçoit les solives coupées par l'orifice s'appelle le **chevêtre**.
tribune. Galerie haute courant au-dessus des bas-côtés; balcon où se trouve le buffet d'orgue.
trilobé. Orné de trois lobes (les arcs brisés sommant les baies en lancette notamment), soit trois arcs de cercle égaux, tangents ou sécants.
trumeau. Pan de mur entre deux embrasures de même niveau.
tuileau. Brique pilée entrant dans la composition de certains mortiers pour les rendre étanches.
tympan. Paroi de pierre (remplage) diminuant par le haut l'ouverture d'une baie ou d'une porte, adoptant généralement la forme d'un demi-cercle (exemple, cf. fig. 124).

V
vaisseau. Nef d'église.
vassal. Voir suzerain.
volet. Panneau pivotant sur un de ses bords verticaux, servant à fermer intérieurement une baie, en doublant généralement un châssis vitré. Ne pas confondre le volet avec le contrevent.
volet de siège. Volet pivotant sur un axe horizontal placé au haut du jour d'une meurtrière, d'un créneau ou d'une baie-créneau. On parle également de **huchette**. Dans la comptabilité savoyarde, c'est le terme de *marchico* qui le qualifie.
voûtain. Compartiment d'une voûte sur croisée d'arêtes ou d'ogives, souvent un quartier.
voûte. Ouvrage maçonné, construit entre des appuis, couvrant un espace et présentant un intrados. **Voûte d'arêtes**: Voûte constituée de quartiers dont les rencontres forment des arêtes saillantes se recoupant à un faîte commun: la voûte d'arêtes est donc théoriquement le résultat de la compénétration de plusieurs berceaux de même hauteur dont les lignes de faîte restent entières. **Voûte d'ogives**: Voûte construite sur le plan d'une voûte d'arêtes, mais sans arête, la rencontre des quartiers étant formée par des branches d'ogives.
voussure. Petite voûte couvrant l'embrasure profonde d'une baie ou d'une archère ébrasée: son intrados est engendré par la translation d'une génératrice prenant appui à ses extrémités sur deux directrices de même tracé mais d'ouverture différente. Dans notre description des archères, nous avons préféré le mot voûte. Nous avons utilisé ce terme pour caractériser les archères les plus anciennes lorsque la voûte de leur embrasure prend l'aspect d'un demi-tronc de cône en général assez évasé, répondant clairement à la définition donnée ci-dessus (exemple, cf. fig. 113).

Z
zähringien. En urbanisme le plan zähringien est celui qui a été adopté sous le puissant lignage des Zähringen à Fribourg et à Berne: le parcellaire se construit sur une grande rue principale et longitudinale dédoublée par des rues secondaires parallèles, se rejoignant parfois aux extrémités, et reliées par de courtes rues ou des ruelles transversales. En architecture militaire, les ducs de Zähringen ont fait construire de puissantes et spacieuses tours de plan rectangulaire, aux murailles très épaisses (voir p. 141).

Sources: Jean-Marie PEROUSE DE MONTCLOS, *Principes d'analyse scientifique, Architecture, méthode et vocabulaire*, Paris, Ministère des affaires culturelles, Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de France, 1972. Melchior DE VOGÜE, Jean NEUFVILLE, *Glossaire de termes techniques*, La Pierre-qui-Vire, 1971.